

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 5 septembre 2018

N° 21/ 2016-2021

Présidence de **M. Pascal GEMPERLI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

83 sont présents,

15 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **Marc BALLY, Katia CID, Giancarlo DE BELLIS, Alizé DE LA HARPE, Katharina DELLWO BAUER, François ENDERLIN, Laure JATON, Elisa LACASELLA, Nicola LOFOCO, Sandra PALMIERI, Magali ZUGER.**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) : **Jean NZIKOU, Cora PELLEGRINO, Soleille SARDY, Cathy SCHUMACHER.**

M. le Président Pascal GEMPERLI annonce l'ajout de 4 point à l'ordre du jour :

Point 3 nouveau : Démission d'un membre à la COFIN.

Point 4 nouveau : Election d'un membre à la COFIN.

Point 5 nouveau : Election d'un membre suppléant à la COFIN.

Point 12 nouveau : Motion du groupe PSIG « Propreté urbaine, donnons-nous les moyens de nos ambitions » Développement. (Le dépôt a été fait le 6 juin 2018).

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

M. le Président Pascal GEMPERLI adresse son discours au Président sortant, M. Frédéric Vallotton, dont voici la teneur :

« Mon cher Frédéric,

Merci pour cette année. Merci pour cette année pas tout à fait comme les autres. Personnellement je l'ai trouvée rafraîchissante. Tu l'as dit toi-même dans ton discours d'adieu lors du dernier Conseil avant l'été, ton style est inimitable. Nous nous connaissons depuis environ 3 ans, dont 2 au bureau. Je me souviens encore de notre premier échange plus personnel sur les quais de Morges, un dimanche après-midi, quand nous nous sommes croisés et que tu as commencé à parler en allemand à ma fille. Ta germanophilie a tout de suite réveillé ma sympathie, toi qui te décris sur Wikipedia comme « auteur allemand de langue française ». Mais l'encyclopédie en ligne dit encore d'autres choses intéressantes sur toi. Ton style se distinguerait par une « ironie flottante », je n'aurais pas trouvé mieux comme définition. Elle dit aussi que tu t'inscris dans « l'écriture moderne de la décadence ». Alors là, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Mais c'est clair que j'aurais préféré décroissance à décadence, mais bon, de toute façon nous ne sommes pas du même bord cher Frédéric, dans aucun sens du terme. Et c'est précisément pour cela que je t'apprécie bien, malgré nos différences parfois fondamentales, tu as la capacité de voir derrière les façades, d'apprécier la personnalité de l'autre indépendamment des différences, c'est une véritable qualité humaine.

Tu nous manqueras au bureau cher Frédéric. Pas seulement ta théière avec les herbes délicieuses, mais toi avec tes qualités, qualités que les membres du bureau décrivent comme suit : authentique, ouvert, extravagant, (littéraire), original, généreux, drôle, attentionné et sincère. A titre personnel j'ajouterais une qualité qui me fait défaut, ton verbe toujours très soigné, enfin d'habitude soigné, c'est vrai que je t'ai entendu dire des mots que j'interdirais à mes enfants, comme.... Non, je crois que c'est bon.

L'un ou l'autre disait que tu avais un démarrage un peu difficile, oui ma foi, c'était une présidence originale et ton engagement a permis au Conseil de travailler comme il faut dans des bonnes conditions. Même s'il est vrai que prononcer des vœux de Pâques dans la séance de début mai, ça fait preuve soit d'un excès de zèle et d'une énorme joie anticipée déjà pour l'année d'après, soit d'un petit souci de copier-coller dans le fil rouge du Président. Mais, les voies du Seigneur étant impénétrables, nous n'allons pas explorer ceci plus loin.

Cher Frédéric, de tout mon cœur je t'adresse mes sincères remerciements amicaux pour ton engagement et tous mes vœux pour ton retour au sein du Conseil. Je sais que tu ne vas pas nous manquer puisque tu as d'ores et déjà des projets pour user

de ton droit d'initiative. Bon vent, et encore merci pour ton engagement au service de Morges et de son Conseil communal. »

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018.
2. Démission de deux Conseillères communales.
3. Démission d'un membre de la COFIN.
4. Election d'un membre à la COFIN.
5. Election d'un membre suppléant à la COFIN.
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.
8. Préavis de la Municipalité :

N° 31/9.18 Demande d'un crédit de CHF 5'050.000.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduite, pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures à la rue Docteur-Yersin, aménagement de l'espace public et pour la mobilité, non compris. Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : le mercredi 12 septembre 2018, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

N° 32/9.18 Arrêté d'imposition pour l'année 2019 – Commission des finances – 1^{ère} séance de commission : le mardi 11 septembre 2018 à 18h30, Salle des Commissions.

N° 33/9.18 Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité – introduction d'une taxe sur l'éclairage public – Présidence UDC – 1^{ère} séance de commission : le jeudi 20 septembre 2018 à 18h30, Salle Henri-Perregaux.

N° 34/9.18 Demande d'un crédit d'études de CHF 1'750'000.00 pour les études préliminaires, d'avant-projet et de projet jusqu'à la mise à l'enquête et devis consolidé pour les travaux sur les bâtiments scolaires de la Gracieuse. Présidence PSIG. 1^{ère} séance de commission : le mardi 25 septembre 2018 à 18h30, Hall d'entrée du Collège de la Gracieuse.

N° 35/9.18 Réponse à la Motion du groupe des Verts « Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations » - Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : le jeudi 27 septembre 2018, à 18h30, Salle Henri-Perregaux.

9. Rapport de commission:

N° 22/9.18 Demande d'un crédit de CHF 605'000.00 pour la mise en conformité de l'arrêt « Temple », le remplacement d'une conduite d'eau potable à l'avenue du Delay, ainsi que l'entretien et le renforcement des superstructures du réseau routier, subventions non déduites.

N° 23/9.18 Demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour l'abattage de 32 marronniers et la plantation de 33 marronniers sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann.

N° 25/9.18 Demande d'un crédit de CHF 275'500.00 TTC pour la rénovation de la toiture et des travaux de façades au Collège de la Vogéaz.

10. Motion Laure Jaton et consorts « Pour une définition claire et exhaustive, dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégué-e-s du Conseil communal, dans les organes des associations intercommunales ». Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
11. Motion Baptiste Müller et consorts « Etudier l'installation de la Maison du tourisme à l'Hôtel-de-Ville » - Développement.
12. Motion du groupe PSIG « Propreté urbaine, donnons-nous les moyens de nos ambitions ». Développement.
13. Postulat Jean-Hugues Busslinger et consorts « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en Ville de Morges ». Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
14. Projet de décision sur le projet Parc aquatique proposé par Philippe Laurent et consorts. Dépôt et développement.
15. Postulat du Groupe PSIG « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ». Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
17. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

NB : Le détail des préavis se trouvant dans l'ordre du jour, je propose désormais une version simplifiée afin d'alléger le procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du 20 juin 2018.
- Préavis de la Municipalité N° 31/9.18
- Préavis de la Municipalité N° 32/9.18
- Préavis de la Municipalité N° 33/9.18
- Préavis de la Municipalité N° 34/9.18
- Rapport de la Municipalité au Conseil communal N° 35/9.18
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 22/6.18 (rapport N° 22/9.18)
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 23/6.18 (rapport N° 23/9.18)
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 25/6.18 (rapport N° 25/9.18)
- Réponse écrite de la Municipalité aux question de M. Baptiste Müller au sujet de l'attribution d'autorisations d'exploiter une buvette.

.....

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018.

Personne n'a de remarque à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention et son auteure en est remerciée.

2. Démission de deux Conseillères communales.

M. le Président Pascal GEMPERLI lit la lettre de démission de Mme Dominique-Anne Kirchhofer, avec effet à ce jour. Il lit ensuite la lettre de démission de Mme Cécile Rey, avec effet au 31 juillet 2018.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer est entrée au Conseil communal le 1^{er} juillet 2006 et a participé à 29 commissions.

Mme Cécile Rey est entrée au Conseil communal le 5 juin 2013, a été membre de la Commission des finances et a pris part à 4 commissions.

3. Démission d'un membre de la Commission des finances.

M. le Président Pascal GEMPERLI fait part de la démission de M. Bastien Monney, du Groupe PSIG, au sein de la Commission des finances et le remercie pour le travail effectué.

4. Election d'un membre à la Commission des finances.

Mme Maria Grazia VELINI, cheffe du Groupe PSIG, propose la candidature de M. Rémi Petitpierre en remplacement de M. Bastien Monney. L'élection est réputée tacite.

5. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances.

Mme Maria Grazia VELINI propose la candidature de M. Bastien Monney comme membre suppléant. L'élection est réputée tacite.

6. Communications du Bureau.

M. le Président Pascal GEMPERLI fait part des communications suivantes :

- Le dépouillement des votations du 23 septembre 2018, dont il rappelle les trois objets, sera effectué par le Bureau élargi, sans aide extérieure.
- Le trombinoscope actuel des Conseillers-ères sera disponible dès le 6 septembre 2018 sur Extranet (onglet Annuaire).
- Le Bureau a pris connaissance de la copie de la lettre adressée à la Municipalité par M. Pierre Marc Burnand, relative au recours qu'il a déposé auprès du Canton concernant la PRM, ainsi que de la copie de la lettre adressée à la Municipalité par M. René Müller, concernant l'exploitation de la Coquette. Ces objets étant de compétence municipale, le Bureau ne donne pas de suite.
- Lecture de la demande d'autorisation de filmer la séance par la société CLIMAGE qui réalise un documentaire sur la vie de Jacques Dubochet. Le Bureau a décidé de répondre favorablement à la demande lors de sa séance du 28 août et accueille la société CLIMAGE lors de la séance de ce soir.
- Lecture par la secrétaire, du procès-verbal de la Passation des pouvoirs du 4 juillet 2018 attestant de la bonne tenue des archives du Conseil communal.

7. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAKUES annonce sept communications orales.

Démontage de l'orgue de Morges et réhabilitation en Roumanie

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« Comme précisé dans le cadre du cadre du préavis relatif et de la communication municipale qui s'en est suivie, l'orgue du temple de Morges a été démonté en ce mois de juillet, et les premiers travaux d'assainissements du temple ont débuté en ce début de septembre 2018.

Le préavis municipal prévoyait une dépense CHF 69'000.00 à consacrer au démontage de l'orgue. Sur proposition de facteur d'orgue Ahrendt, une demande de réhabilitation desdites orgues morgiennes en Roumanie a été proposée. Ce transfert dans cet autre pays permet également une économie importante par rapport au budget de démontage, et donnera, la restauration terminée, une seconde vie à cet instrument de haute valeur symbolique.

La Municipalité s'est assurée du respect des conditions de travail, comme des assurances nécessaires à de tels travaux. Des spécialistes, facteurs d'orgue roumains, ont ainsi démonté l'orgue et veillé à son transfert en Roumanie. La procédure a été coordonnée par la paroisse, et suivie par les services municipaux (direction SPO).

La Municipalité se réjouit de cette collaboration et coopérations entre acteurs paroissiaux et facteurs professionnels de nos deux pays. La Municipalité informera du développement de ce projet, et ne manquera de relayer et de mettre en valeur cet échange, notamment par la pose d'une plaque commémorative et une invitation à la prochaine inauguration de l'ancien orgue de Morges en la paroisse de Gherla, en Roumanie. »

Piscine de Morges : Activités nouvelles et premier bilan de la saison 2018

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« La saison estivale de la Piscine de Morges touche bientôt à sa fin ; elle fermera ses portes le lundi du Jeûne fédéral, le 17 septembre prochain.

Grâce entre autres aux températures caniculaires qui ont été mesurées cet été, nous sommes ravis de pouvoir vous annoncer que le nombre d'entrées comptabilisées en date du 20 août, soit 3 semaines avant sa fermeture, est de 113'788, un chiffre déjà supérieur à la totalité de la saison 2017.

Sous l'impulsion de la Déléguée au Sport, cette saison a également été ponctuée d'un évènement sportif et ludique qui s'est déroulé le dimanche 19 août. Celui-ci avait pour objectif de proposer plusieurs animations gratuites composées de démonstrations et surtout d'initiations, afin que la population présente ce jour-là puisse tester de nouvelles activités. Slackline, Aquazumba, Cheerleading, Natation synchronisée (section du Morges Natation), Trampoline et même massages, ont fait le bonheur des petits et des grands. Cette journée fut un succès tant sur le plan du nombre d'entrées que sur la satisfaction des participants.

La Municipalité se réjouit de l'organisation de ce type d'évènements qui promeut le sport pour tous et la santé par l'activité physique, et qui s'inscrit donc entièrement dans la politique sportive communale actuelle. »

M. le Municipal Eric ZUGER invite à participer à la journée de la mobilité du 22 septembre pour laquelle un flyer a été distribué, puis il passe à la communication ci-dessous :

Mobilité –Analyses des déplacements

« Lors des séances de commission pour l'examen du préavis concernant le réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud, comme lors de la consultation menée dans le cadre du plan directeur des mobilités, les membres du Conseil communal ont manifesté le souhait de mieux comprendre les dynamiques régissant l'écoulement du trafic.

Poursuivant l'objectif de disposer d'une base solide pour nourrir les réflexions menées à l'interne des services communaux, tant pour le plan directeur des mobilités que pour les réaménagements d'espaces publics en cours et à venir, la Municipalité a décidé d'adjuger deux mandats de services afin de compléter ces données manquantes :

- Un accès à la plateforme de données mise en place par Swisscom permettra d'obtenir plusieurs indicateurs caractérisant les habitudes de déplacement sur le territoire communal. Les algorithmes actuels ne permettant pas de différencier piétons, cyclistes, passagers des bus et automobilistes, un second dispositif est prévu afin de quantifier précisément le trafic sur le territoire morgien.
- Un suivi de plaques d'immatriculation reposant sur un système de caméras permettra de relever de manière anonyme les déplacements des véhicules sur une période de 48 heures. Pas moins de 26 caméras seront installées fin septembre aux quatre coins du territoire afin de couvrir l'ensemble des axes d'entrée/sortie de ville, toutes les bretelles des jonctions autoroutières ainsi que les trois liaisons routières Nord/Sud existantes.

À cela s'ajouteront 5 caméras effectuant des comptages directionnels dans les carrefours clés de la ville. Les données récoltées permettront d'établir des plans de charges de trafic actuelles pour l'heure de pointe du matin et du soir, ainsi que sur l'ensemble de la journée. Le trafic de transit pourra également être précisément chiffré. Les résultats sont attendus pour la fin d'année 2018 et seront communiqués au Conseil communal. »

Situation Couvaloup 12 et travail social

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« Lors de la reprise par la ville des activités de Couvaloup 12 et du travail social, il a été décidé de réduire les temps d'accueil libre, l'équipe n'étant de loin pas au complet. Cette manière de faire permettait de conserver des accueils pour les jeunes tout en maintenant des activités de travail social dans la rue.

Après quelques mois d'activité, avec une équipe qui n'est toujours pas complète à ce jour, nous avons décidé de fermer temporairement le centre. Cette fermeture permettra à l'équipe des travailleurs sociaux de redéfinir l'accueil libre. Il s'agit notamment de déterminer les tranches d'âge, les périodes d'ouverture ainsi que les règles qui permette à l'accueil libre d'offrir aux jeunes un espace de socialisation convivial dans un lieu serein et sécurisé. L'accent sera aussi mis sur l'animation et la présence dans les quartiers.

De plus, les locaux ont besoin d'un rafraîchissement des travaux vont donc être entrepris, ils seront financés par le montant versé par Couvaloup 12 lors de sa dissolution. »

Accueil des élèves de 7P et 8P après l'AREMS

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« Afin de répondre à la demande de nombreux parents, la Municipalité a mis en place un projet pilote d'accueil et de prise en charge pour les élèves de 7P et 8P entre le repas à l'AREMS et la reprise des cours à 14 h pour cette nouvelle rentrée scolaire.

Les élèves sont encadrés par un moniteur, de la fin du repas jusqu'à la reprise des cours, dans une salle de gymnastique : celle de la Burtignière pour les élèves de ce collège et une de Beausobre pour ceux de Chanel. Ils peuvent soit participer aux activités proposées, soit s'occuper seuls dans un espace qui leur est réservé.

Cette prestation, facultative, coûte CHF 3.00 par accueil pour les enfants morgiens et ceux dont les communes subsidient, et CHF 6.00 pour les autres.

A ce jour, sur les 113 élèves de 7P et 8P qui mangent à l'AREMS, 49 sont inscrits à cet accueil : 25 du collège de la Burtignière et 24 de celui de Chanel. Un bilan sera tiré à la fin de l'année scolaire afin de décider la suite à donner à cette nouvelle prestation. »

Travaux de génie civil jonction autoroutière Morges-Est

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre des travaux planifiés par l'Office Fédéral des Routes (OFROU) pour l'entretien des routes nationales, celui-ci a prévu de réfectionner le revêtement

routier par la pose d'un tapis macrorugueux avec propriétés phonoabsorbantes sur l'avenue des Pâquis, à la hauteur de la jonction autoroutière de Morges-Est.

Cette intervention est pilotée par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), qui prévoit une durée des travaux du 3 au 14 septembre 2018. Ceux-ci concerneront le périmètre situé entre le pont CFF et le carrefour avec les avenues de Plan et Jules-Muret.

Ces travaux se déroulent de nuit et nécessitent la fermeture de la bretelle autoroutière Morges-Est. Les Services industriels de Morges profiteront de cette fermeture pour remplacer les tronçons de conduites eau et gaz qui traversent le carrefour de la sortie Morges-Est. Ces derniers sont pris en charge par les comptes de fonctionnement annuels. »

Inauguration du port du Bief et de la renaturation du cours d'eau

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Les travaux de transformation et de modernisation du port du Bief, ainsi que la renaturation du cours d'eau éponyme sont terminés.

Vous avez tous reçu au début de cet été une pré-réservation de date pour vous informer que l'inauguration de ce chantier d'envergure aura lieu le samedi 8 septembre 2018.

La population aura l'occasion de visiter entre 9 h et 11 h les réalisations effectuées et des stands d'information seront mis en place afin de pouvoir renseigner les visiteurs.

La partie officielle débutera quant à elle à 11 h en présence du Canton, ainsi que des Syndics de Morges et de Prêverenges, sur l'aire des places à terre pour bateaux. Celle-ci sera suivie d'un apéritif. Les personnes présentes se verront offrir une plante vivace indigène en pot, préparée par les horticulteurs de la Ville de Morges. »

M. le Président Pascal GEMPERLI ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

Mme Claudine DIND revient sur la communication relative à l'orgue du Temple et félicite la Municipalité d'offrir une seconde vie à ce bel instrument. Les échanges initiés avec la Roumanie il y a longtemps continuent en musique et cela la réjouit. Elle demande si le financement participatif a déjà commencé car elle avait promis de donner les jetons de présence relatif à l'étude de cet objet en temps utiles.

M. Philippe DERIAZ répond qu'un groupe de travail a été constitué, cela se met en place. La collecte a débuté par les recettes des dons récoltés lors de cérémonie d'adieu aux orgues le 1^{er} juillet, c'est un petit montant mais c'est un début.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« J'aimerais réagir à deux communications, l'une du Président et l'autre de la Municipalité.

Je reviens d'abord sur la communication de notre Président à propos du recours que j'ai adressé fin juin au Conseil d'Etat contre la décision du Comité de direction de la PRM de ne pas consulter les législatifs des communes membres, à propos de la demande d'adhésion de la commune de Lully. Dans mon esprit, quand j'ai remis copie de ce recours au Président du Conseil, c'était dans l'idée qu'il le diffuse à l'ensemble des membres du Conseil. Notre président considère que ce n'est pas nécessaire puisque ce recours n'est pas de la compétence du Conseil communal. Je respecte sa décision, mais je la regrette pour la raison suivante : c'est vrai que le Conseil communal n'est pas compétent pour décider des suites à donner à ce recours, mais il est en revanche très directement concerné, puisque le recours a pour objectif de redonner au Conseil communal une compétence dont le Comité de direction de la PRM veut le priver.

Ceci dit, je reste à disposition de ceux qui sont intéressés pour de plus amples informations.

Je passe maintenant, si le Président me l'autorise, à la deuxième communication :

Il est difficile de ne pas réagir à la communication de la Municipalité à propos de Couvaloup 12.

Pour rappel, la communalisation de Couvaloup 12 a été proposée par la Municipalité dans un préavis (N° 7/3.16) présenté en séance du Conseil communal du 2 mars 2016, soit il y a trente mois. Après examen en commission, ce préavis a été discuté et adopté lors de la séance du Conseil communal du 5 avril 2017, soit il y a dix-sept mois.

Dans ce préavis, on nous expliquait, parfois directement, parfois entre les lignes, que la communalisation de Couvaloup 12 était le moyen idoine pour donner une nouvelle efficacité à un centre pour jeunes gouverné jusqu'alors par un comité d'amateurs bénévoles, essoufflés et n'ayant plus une vision claire des missions à remplir. Je cite le rapport de majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet (page 7/12) :

«[...] la Municipale en charge du dossier n'a pas caché "la volonté de la Municipalité de rationaliser le travail des éducateurs, de modifier radicalement leur façon de travailler et d'introduire une gestion professionnelle du personnel"». En résumé : dès que le centre sera repris par la Municipalité, on aura une gouvernance professionnelle et on verra ce qu'on verra.

Eh bien aujourd'hui on voit ...

Dans le préavis déjà cité (point 6.4, page 15/16), on nous promettait que « La préparation du transfert d'activité et la future organisation est (sic) à mettre en œuvre dès le second semestre de l'année 2016, en étroite collaboration avec l'association C12 ». On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas eu une once de concertation entre la Municipalité et l'ancien comité de Couvaloup 12, qui a été mis devant le fait accompli, snobé et simplement mis à l'écart, sans ménagements ni reconnaissance pour le travail accompli. La Municipalité a donc pu mettre en œuvre son modèle de gestion sans égards pour les gens en place, sans s'embarrasser de l'organisation précédente et sans être gênée le moins du monde par un quelconque souci de transition. Dès lors elle ne peut même plus invoquer l'excuse que si ça ne marche pas maintenant, c'est parce que ça marchait mal avant. Cette méthode à l'emporte-pièce nous permet ainsi aujourd'hui de mesurer très précisément la différence d'efficacité entre une gouvernance professionnelle et une direction menée par des amateurs bénévoles.

Dans le préavis (point 6.2, page 13/16), on nous disait encore : « Cet axe correspond à la reprise du personnel de Couvaloup 12 (4 animateurs socioculturels pour 2.65 EPT) et d'Espace prévention (1 travailleur social pour 1 EPT) ». Cette reprise du personnel était également mentionnée explicitement dans les conclusions du préavis, votées par le Conseil. Or aujourd'hui, et sauf erreur de ma part, sur ces cinq collaborateurs dont le transfert était annoncé pour ne pas dire promis, il ne reste qu'une seule animatrice à temps partiel. Les quatre autres sont partis, de gré ou de force. Le responsable pressenti a renoncé. D'autres qui auraient pu prendre cette place ont été dissuadés. Du coup il n'y a plus de responsable pour coraquer un personnel nouveau en sous-effectif. En gros, le miracle de la gouvernance professionnelle, c'est faire le vide autour de soi et ensuite feindre l'étonnement parce que ça ne fonctionne pas.

Dans le passé, il a souvent été reproché au Centre Couvaloup 12 de ne pas être suffisamment ouvert, avec seulement 18 heures et demie d'ouverture par semaine. Lors de la discussion sur cet objet, la Municipalité a promis à plusieurs reprises de mieux utiliser le bâtiment et les ressources humaines, par exemple (procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 avril 2017, page 182) : « Mme Podio revient sur les propos de M. Dizerens et précise qu'il est bien prévu d'augmenter les heures

d'ouverture de Couvaloup 12, la présence sur le terrain et également d'élargir l'éventail de population concernée ». Depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert à la Commune, le centre a été fermé en janvier et février, puis depuis mars ouvert six heures par semaine, soit trois fois moins que sous l'ancien régime. Et on nous annonce aujourd'hui qu'il va à nouveau être complètement fermé pour un certain temps. C'est consternant.

Je résume : dans le préavis (page 11/16), on annonçait l'élargissement des prestations (soit l'extension des horaires, la multiplication des publics, l'ouverture à des activités intergénérationnelles), ainsi que la mutualisation des locaux, c'est-à-dire la possibilité offerte à une collectivité plus large de bénéficier des locaux de Couvaloup 12. Une année et demie après la décision du Conseil, on constate aujourd'hui que les horaires ont diminué drastiquement, que les bénéficiaires ont été restreints et que les locaux restent fermés.

Le sentiment qui domine face à ce constat, c'est la stupeur et la colère. On a démantelé une structure qui fonctionnait, on a éliminé des gens en créant des drames personnels qu'il aurait été facile d'éviter, on fait à peu près l'exact contraire de ce qui avait été annoncé, on est en train d'alimenter un immense gâchis, on a la démonstration d'une désorganisation cyclopéenne, et on serait bien en peine de déceler un zeste de progrès par rapport à la situation antérieure tant décriée. La question est sur toutes les lèvres : est-ce de l'incompétence ou de la désinvolture ?

Nous savons que la Municipalité est très à cheval sur ses prérogatives, il est hors de question de faire de la cogestion et il n'y a donc pas lieu de donner des conseils, mais on peut tout de même formuler un espoir et je le fais ici, emboîtant le pas à la Commission de gestion qui l'a déjà fait dans ses rapports 2016 et 2017 : que la Municipalité prenne enfin conscience qu'il n'y a plus de barreur dans ce catamaran en perdition et qu'elle reprenne rapidement la main pour y mettre un peu d'ordre. »

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond à M. Burnand que le centre a toujours été ouvert depuis le mois de janvier. Les objectifs de la Municipalité n'ont pas changé mais les difficultés se sont accumulées. Premièrement les locaux se sont avérés en moins bon état qu'imaginé et surtout, certaines salles, comme la salle de cinéma ne répondaient pas aux normes de sécurité exigées par l'ECA. La salle a été démontée et un inventaire des travaux à effectuer est en cours.

Il n'est jamais facile de gérer accueil libre et un centre de loisirs. Depuis de nombreuses années les règles pour bien vivre ensemble n'étaient pas suffisantes auprès des jeunes, ce qui a entraîné des comportements inappropriés qui ne permettaient pas aux jeunes qui voulaient bien se comporter de fréquenter le centre. Il a fallu en exclure car ils ont cassé les locaux suite à une décision qui ne leur a pas

plu. Aujourd'hui, le seul moyen de fixer des règles et de remettre un cadre est de fermer le centre. C'est également difficile de recruter du personnel, notamment à cause des conditions salariales offertes. Mais ce point devrait bientôt être résolu suite à la nomination prochaine d'un responsable. Elle ne souhaitait pas s'exprimer là-dessus ce soir, qui plus est devant la presse, mais l'intervention de M. Burnand nécessitait une réponse.

8. Préavis de la Municipalité :

N° 31/9.18 Demande d'un crédit de CHF 5'050.000.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduite, pour les travaux de réfection et de renforcement des infrastructures à la rue Docteur-Yersin, aménagement de l'espace public et pour la mobilité, non compris. Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : le mercredi 12 septembre 2018, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Jean-Hugues BUSSLINGER	Charles DIZERENS	Laurent BEAUVERD
Sacha FEHLMANN	Sylvie FAY	Bastien MONNEY
Steven KUBLER	Frédéric VALLOTTON	Pierre TONDA

N° 32/9.18 Arrêté d'imposition pour l'année 2019 – **Commission des finances** – 1^{ère} séance de commission : le mardi 11 septembre 2018 à 18h30, Salle des Commissions.

N° 33/9.18 Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité – introduction d'une taxe sur l'éclairage public – Présidence UDC – 1^{ère} séance de commission : le jeudi 20 septembre 2018 à 18h30, Salle Henri-Perregaux. Modification de la détermination de la COFIN en **OUI** au lieu de NON en vertu de l'article 53 alinéa 4 du règlement du Conseil communal.

Les commissaires sont :

Béatrice GENOUD	Claudine DIND	Maria Grazia VELINI
Dominique KUBLER	Marc LAMBRIGGER	
Alice DE BENOIT	Sylviane TRUDU	

N° 34/9.18 Demande d'un crédit d'études de CHF 1'750'000.00 pour les études préliminaires, d'avant-projet et de projet jusqu'à la mise à

l'enquête et devis consolidé pour les travaux sur les bâtiments scolaires de la Gracieuse. Présidence PSIG. 1^{ère} séance de commission : le mardi 25 septembre 2018 à 18h30, Hall d'entrée du Collège de la Gracieuse.

Les commissaires sont :

Marc BALLY	Brigitte COENDOZ	Joseph WEISSEN
Emilie BOVET	Patricia DA ROCHA	
Christian HUGONNET	Michael FURHOFF	

N° 35/9.18 Réponse à la Motion du groupe des Verts « Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations » - Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : le jeudi 27 septembre 2018, à 18h30, Salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Catherine DREYFUS	Yvan CHRISTINET	Jean-Bernard THULER
Baptiste MULLER	Sylviane DOHET	
Eric DECOSTERD	Anne-Françoise COSANDEY	

9. Rapport de commission :

N° 22/9.18 Demande d'un crédit de CHF 605'000.00 pour la mise en conformité de l'arrêt « Temple », le remplacement d'une conduite d'eau potable à l'avenue du Delay, ainsi que l'entretien et le renforcement des superstructures du réseau routier, subventions non déduites.

M. Yves MENETREY, président-rapporteur de la commission lit les conclusions du rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

M. le Président Pascal GEMPERLI ouvre la discussion. Personne ne souhaite s'exprimer.

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(à l'unanimité):

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 605'000.00 pour l'entretien lourd du réseau routier, la mise en conformité de l'arrêt Temple pour des bus à haut niveau de service de 18 mètres et le remplacement d'une conduite d'eau potable à l'avenue du Delay, subvention non déduite ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 60'500.00 en 2019, puis CHF 58'611.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

N° 23/9.18 Demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour l'abattage de 32 marronniers et la plantation de 33 marronniers sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann.

Mme Catherine HODEL, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Laurent BEAUVERD exprime que si le besoin de remplacement de ces arbres est incontestable, il s'interroge sur le choix de l'essence. Pourquoi ne pas faire preuve d'audace et de bousculer les habitudes en remplaçant les marronniers par des châtaigniers. Le fruit des châtaigniers est comestible, à coût égal et d'apparence identique pourquoi ne pas rendre l'utile à l'agréable ?

Il dépose donc l'amendement suivant :

1. D'accorder un crédit de CHF 210'000.00 pour l'abattage de 32 marronniers et la plantation de 33 châtaigniers sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT est surpris par cet amendement et a bien entendu les applaudissements du public. Toutefois, il s'interroge sur la question de l'homogénéité sur les quais. Trente-trois arbres sur huitante neuf vont être remplacés sur les quais. Si la zone était bien délimitée il n'y verrait pas d'objection mais dans le cas présent cela entraînerait la présence de deux espèces, clairsemées, qui ne se taillent pas de la même manière. Les marronniers sont taillés en plateau afin de ne pas couper la vue sur le lac aux propriétaires des rives, il ne sait pas si les châtaigniers se taillent de la même manière et si cette espèce est aussi résistante que l'autre. Ce qu'il sait c'est qu'un arrosage automatique va être

installé pour fonctionner lorsque la météo l'exige. Ce manque d'homogénéité pourrait selon lui porter préjudice à la beauté des quais, qui, il le rappelle, sont une carte de visite importante pour la Ville de Morges.

M. Baptiste MULLER considère qu'il est inapproprié de proposer un changement d'essence lors de la séance du Conseil. Un tel changement a un impact en terme d'arrosage, de taille, de coûts, de site. Il invite à rejeter cet amendement et à soutenir les conclusions du rapport de la commission, qui a bien étudié la question des essences lors de l'étude du préavis municipal.

Mme Claudine DIND soutient la proposition de M. Beauverd. Elle est pour le changement et trouve l'idée excellente car elle va dans le sens du postulat des Verts intitulé « Pour faire revenir un peu de nature en Ville ».

M. Laurent BEAUVERD, suite aux diverses réactions, modifie son amendement de la sorte : 1. D'accorder un crédit de CHF 210'000.00 pour l'abattage de 32 marronniers et la plantation de 33 marronniers **ou châtaigniers, si possible**, sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil passe au vote sur l'amendement de M. Laurent Beauverd. L'amendement est accepté à une large majorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 210'000.00 pour l'abattage de 32 marronniers et la plantation de 33 marronniers ou châtaigniers, si possible, sur les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann ;
2. de prélever le montant de CHF 50'000.00 du fonds de réserve N° 9282.10 « Remplacement des arbres » ;
3. de dire que le solde sera amorti en dix ans, soit CHF 16'000.00 par année dès 2019.

N° 25/9.18 Demande d'un crédit de CHF 275'500.00 TTC pour la rénovation de la toiture et de travaux de façades au Collège de la Vogéaz.

Mme Maria-Grazia VELINI, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport, qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Laurent PELLEGRINO soutient sur le fond cette demande mais une phrase l'a estomaqué en page 2 sur 3 du rapport de la commission, soit « *il n'y a pas de diagnostic amiante pour une toiture* ». Il demande à Mme Velini ou la Municipalité sur quelle base légale ou juridique repose cette affirmation. Les travaux ne portent pas que sur la toiture mais également sur le crépis, les façades, les plafonds, ces endroits sont susceptibles de contenir de l'amiante. Il ignore si la Municipalité a trouvé une astuce pour contourner la réglementation mais cela lui pose problème que la santé des travailleurs et des utilisateurs des lieux soit mise en danger. Au vu du faible coût du crédit demandé, il paraît nécessaire de lever le doute et de faire ce diagnostic avant travaux. Ce collège a été construit en 1976, année où l'utilisation de l'amiante était très courante et en vue du projet d'affectation de ce bâtiment en centre de vie enfantine il paraît indispensable de procéder à ce diagnostic.

M. le Municipal Philippe DERIAZ répond que dans la séance de commission en présence de ses services il a été dit qu'il n'était pas nécessaire de faire un diagnostic amiante pour une toiture, ce qu'il peut croire. Il entend bien les préoccupations de M. Pellegrino et va faire le nécessaire pour que le diagnostic soit établi et les résultats communiqués au Conseil. En l'état il invite à voter les conclusions du rapport telles que présentées.

M. Steven KUBLER remercie M. Pellegrino et M. Deriaz pour sa réponse. Toutefois, il ne peut pas se satisfaire de cette réponse pour prendre une décision ce soir. Si des travaux de désamiantage doivent être effectués, cela entraînera des coûts importants, et le crédit soumis au vote ne sera pas suffisant. Il lui semble qu'en l'état il n'y a pas d'autre solution qu'un renvoi à l'étude de la commission pour obtenir des informations complémentaires vis-à-vis de ce diagnostic amiante.

M. le Municipal Philippe DERIAZ répond que les interventions seront effectuées sur la toiture et accessoirement sur des colmatages mais pas à l'intérieur au vu de l'affectation future de ce bâtiment. Il recommande de voter les conclusions de ce rapport.

M. Yves MENETREY au nom du groupe PLR estime que cette problématique du diagnostic amiante doit être vraiment claire afin de permettre aux Conseillers-ères

de voter. C'est pourquoi, il demande formellement selon l'article 79 du règlement du Conseil communal, l'ajournement de ce débat.

M. le Président Pascal GEMPERLI rappelle qu'il faut qu'un tiers des votants accepte pour que le débat soit ajourné, soit 28 personnes (83 présents). Suite au vote, largement plus d'un tiers des Conseillers-ères vote pour l'ajournement de ce débat.

M. le Municipal Philippe DERIAZ exprime qu'il va veiller à ce que ses services travaillent rapidement sur ce dossier afin qu'ils puissent recevoir la commission rapidement pour répondre à ces interrogations justifiées.

10. Motion Laure Jatton et consorts « Pour une définition claire et exhaustive, dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégué-e-s du Conseil communal, dans les organes des associations intercommunales » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

Le Conseil a une majorité évidente accepte la prise en considération de cette motion.

11. Motion Baptiste Müller et consorts « Etudier l'installation de la Maison du tourisme à l'Hôtel-de-Ville » - Développement.

M. Baptiste MULLER lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

12. Motion du groupe PSIG « Propreté urbaine, donnons-nous les moyens de nos ambitions ». Développement.

M. Rémi PETITPIERRE lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

13. Postulat Jean-Hugues Busslinger et consorts « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en Ville de Morges » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Eric ZUGER annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération.

M. Xavier DURUSSEL invite à refuser cet objet car à son sens l'administration communale a autre chose à faire que d'arbitrer une bataille entre le Groupe PLR qui souhaite maintenir des places de parcage en Ville et le Groupe des Verts qui s'y oppose.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER répond que le but de cette démarche n'est pas d'engager de lutte avec les Verts mais simplement de procéder à un décompte aussi précis que possible qui servira de base de discussion. Il demande l'élaboration d'une base chiffrée qui permettra le débat en toute connaissance de cause.

M. Eric ZUGER souhaite préciser que les données demandées par le postulant seront également utiles à la Municipalité quel que soit l'emploi de ces chiffres.

Suite au vote, c'est à une majorité évidente que le Conseil accepte la prise en considération de ce postulat.

14. Projet de décision sur le projet Parc aquatique, proposé par Philippe Laurent et consorts.

M. Philippe LAURENT lit le texte proposé qui est annexé au procès-verbal.

15. Postulat du Groupe PSIG « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ». Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Eric ZUGER annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée à 34 voix pour, 11 voix contre, et 26 absentions.

16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES rappelle la réponse écrite aux questions de M. Müller et annonce quatre réponses orales.

Réponse à la question de M. Jean-Bernard Thüler invitant la Municipalité à réfléchir à la proposition de déplacer le Vide-Grenier sur les Quais

Monsieur le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« Voici les éléments de réponse pour la question orale de M. Thüler, suite au contact que la cheffe de l'office de la culture a eu avec l'organisateur du vide-grenier :

- *L'organisateur actuel du vide-grenier est plutôt satisfait de la solution actuelle de l'organisation à Beausobre.*
- *Après 3 éditions, il semble avoir trouvé une formule adéquate, avec une partie des stands sous le couvert de Beausobre, et une autre partie dans les Foyers.*
- *L'organisateur ne serait pas contre d'investir les quais pour son vide-grenier, mais cela implique plusieurs aspects (solution de repli en cas de mauvais temps, circulation, autorisation).*

L'organisateur reste volontiers à disposition pour en rediscuter dans le futur.

La localisation de la manifestation semble à l'heure actuelle une bonne solution pour l'organisateur. »

De ce fait, la Municipalité ne souhaite pas s'immiscer davantage dans une décision du ressort de l'organisateur. »

Réponse verbale à la question de M. Jean-Bernard Thüler, Conseiller communal qui pose plusieurs questions sur le fonctionnement de la Police.

Madame la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

Question 1 : Le 22 avril 2018 à 23h00, M. Jean-Bernard Thüler a constaté que deux voitures de police ont mis leur feu prioritaire pour accéder à l'hôtel de police en brûlant un feu rouge, quel était le degré d'urgence de l'intervention ?

La Municipalité s'est assurée auprès du Comité de Direction de la Police Région Morges que l'intervention était justifiée et légale. Ce dernier a confirmé que ladite intervention relevait de la protection des personnes.

Question 2 : Dans quelles situations la police utilise-t-elle les feux prioritaires ?

L'utilisation des attributs spéciaux, feux bleus et avertisseurs à deux sons alternés, est régie par la Loi sur la circulation routière (LCR). La loi prévoit deux cas particuliers qui autorisent l'usage de ces signaux sonores et lumineux :

- *D'une part les courses officielles urgentes, c'est à dire les courses qui, dans les cas graves, ont lieu pour permettre aux forces de l'ordre d'écartier un danger pour la sécurité ou l'ordre publics, de préserver des choses de valeur importante ou de poursuivre des fugitifs.*
- *D'autre part, les courses officielles nécessaires pour des raisons tactiques, c'est à dire les courses qui, bien qu'elles ne puissent être qualifiées d'urgentes, sont indispensables pour permettre à la police de remplir ses missions.*

Dans tous les cas, les règles de proportionnalité et d'opportunité s'appliquent.

Question 3 : Il a constaté que lors de la Fête de la Tulipe les accès de l'allée François-Alphonse Forel et l'allée Henryk-Opienski n'étaient pas protégés et offraient un accès sans obstacle pour une voiture mal intentionnée. Les participants de la Fête de la Tulipe ont-ils droit à la même protection que les participants du Festival Colibri ?

En introduction, il est important de préciser que tout citoyen a le droit à une même protection. Relevons également que cette problématique sécuritaire est un phénomène récent lié aux événements qui se déroulent depuis quelques années en Europe.

Toutes les manifestations autorisées sur le territoire morgien font l'objet d'une analyse sécuritaire de la part de tous les services concernés, notamment de la part de la Police Région Morges pour les questions relatives à la sécurité des personnes. Tous les moyens à disposition sont mis en œuvre, au cas par cas, pour offrir le meilleur équilibre possible entre sécurité et festivité.

La réalité du terrain ainsi que les différents paramètres à prendre en compte impliquent des mesures adaptées en fonction des manifestations, comme par exemple la Fête de la Tulipe avec le passage du P'tit train.

La sécurisation anti-intrusion, pour préserver les visiteurs des voitures bélier ou en perte de maîtrise, est actuellement articulée sans équipement ou aménagement spécifiques. La police et les services communaux font preuve de créativité pour obstruer les accès considérés à risque, notamment au moyen de mobilier urbain et de véhicules communaux, voire privés.

La Police Région Morges conduit des réflexions sur la sécurisation des manifestations, en collaboration avec les services de la Ville pour disposer, à l'avenir, d'installations fixes et mobiles et elle sollicitera d'autres polices pour connaître leurs pratiques.

L'objectif est de disposer prochainement de moyens adaptés et en suffisance pour garantir la sécurisation de toutes les grandes manifestations publiques comme la Fête de la Tulipe. »

Réponse aux questions de Mme Béatrice Genoud-Maurer concernant Couvaloup 12

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes:

« La réponse aux questions de Mme B. Genoud-Maurer concernant les heures d'ouverture du Centre C12 a été développée dans la communication au Conseil de ce jour. Nous précisons encore que la fréquentation du centre durant la période de janvier à juin s'élevait à une moyenne d'une quarantaine de jeunes lors des accueils libres des mercredis et des samedis après-midi.

Durant les activités « externes », l'équipe a accompagné un certain nombre de jeunes dans des projets individuels, particulièrement en matière d'insertion professionnelle. Elle a aussi proposé différentes activités dans les quartiers. Nous avons constaté que ces suivis individuels sont chronophages et empiètent sur les autres missions de l'équipe. Il a donc été prévu de travailler sur l'orientation des jeunes auprès des instances compétentes en la matière et de concentrer l'action de l'équipe sur des projets collectifs.

Concernant les coûts, les charges s'élèvent à CHF 192'402.00 sur un budget de CHF 531'600.00, soit 36 % du budget total. Ce faible montant est dû au fait que l'équipe de travail social et d'animation n'est toujours pas au complet à ce jour. »

Réponse orale à la question posée en séance du Conseil communal du 6 juin 2018 par Mme la Conseillère communale Béatrice Genoud-Maurer : Comment les ruelles Rue Neuve et Traversière, le Passage du Loup et de la Voûte, ainsi que les Impasses de l'Enfant Prodigue et de l'Hôtel-de-Ville sont-elles entretenues par la Propreté Urbaine ? Ne serait-il pas bon dans l'avenir de valoriser ces ruelles chargées d'Histoire qui sont malheureusement sinistres et sales.

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

La Propreté urbaine est très sensible à maintenir au sein de notre ville des conditions de vie de qualité, ceci pour toutes les zones, y compris les venelles de la Vieille Ville. Elle engage différents moyens de façon périodique. Les sols en pavage des ruelles de la Vieille Ville sont entretenus par la Propreté urbaine comme suit et selon un planning d'interventions récurrentes :

Balayage mécanique :

- *1 fois par semaine pour le Passage du Loup, la Rue Traversière, l'Impasse de l'Enfant Prodigue et l'Impasse de l'Hôtel de Ville*
- *2 fois par semaine pour la Rue Neuve et le Passage de la Voûte, car cette zone est plus exposée aux salissures, notamment dues à la proximité d'un établissement public.*

À noter que lorsqu'il y a des travaux avec échafaudages, ce qui est fréquemment le cas depuis plusieurs années, il n'est pas aisé de passer la balayeuse, voir même impossible lorsque la ruelle est en cul-de-sac.

Lavage à haute pression :

- *1 fois par semaine aux endroits souillés et sensibles, ainsi qu'en fonction des besoins et constats.*

Nettoyage manuel :

- *2 fois par semaine, une personne fait un passage de contrôle et agit en fonction de la situation.*

En outre elle est également chargée de signaler au responsable toutes anomalies constatées, comme par exemple un dépôt de déchets sauvages. Suivant la gravité du cas, celui-ci est transmis ou dénoncé à la Police Région Morges (PRM).

À cela s'ajoute les interventions urgentes de nettoyage non-planifiées et qui sont effectuées selon les demandes, appels ou situations particulières.

La Propreté urbaine ne se charge pas d'intervenir sur les biens-fonds privés. Toutefois, il est constaté qu'une majorité des façades qui donnent sur ces ruelles sont négligées, taguées et ne sont pas équipées de dispositifs anti-pigeons. En effet, les fientes de ces volatiles sont l'une des principales sources de souillures dans ces zones ».

La discussion est ouverte.

M. Jean-Bernard THULER remercie la Municipalité d'avoir répondu à ses questions. Il émet tout de même un petit bémol et il a du mal à entendre que les patrouilles mettent leurs feux prioritaires pour rentrer à la caserne.

M. Baptiste MULLER remercie la Municipalité pour les réponses écrites à ces questions concernant l'exploitation de la Coquette. Il est content de voir que tout a été fait selon les règles.

Mme Béatrice GENOUD-MAURER remercie la Municipalité pour ses réponses mais revient sur la valorisation de ces ruelles historiques qui n'a pas reçu de réponse.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que la Propreté Urbaine ne se charge pas des bien-fonds privés. Le nettoyage des tags ou des excréments de pigeons sur les façades, n'est pas de la compétence de ce service.

17. Questions, vœux et divers.

M. Jacques DUBOCHET s'exprime en ces termes :

« Imaginez un grand bateau, un très grand bateau, un de ces tankers de 500'000 tonnes. Quelque chose s'est fêlé dans le gouvernail et le bateau se met à tirer à gauche – ou à droite, juste un peu. Il faut un long moment pour s'apercevoir que le bateau est en train de virer, que l'horizon lentement défile et que le mouvement s'accélère. Il faut encore attendre jusqu'à ce que le capitaine s'écrie « eh oh, ça ne va pas ! On va au loupier la passe ».

Nous en sommes là avec le climat. Le grand mouvement du changement climatique est amorcé. Il faut l'arrêter. Que faire ?

Si on en revient au bateau, il faut d'abord qu'il cesse de virer. Redresser le gouvernail fautif. Pour nous, cela veut dire arrêter de brûler les combustibles fossiles, il faut « décarboner » notre société. Quand on l'aura fait, quand le bateau

Terre aura retrouvé la ligne droite, ce ne sera pas fini ; le cap ne sera plus comme avant. Les gaz à effet de serre que nous y aurons déversés dans l'atmosphère ou dans l'océan seront là, pour des dizaines de milliers d'années. Le bateau de notre civilisation réussira-t-il à poursuivre son voyage ? Certainement pas sans un puissant effort, urgemment.

Il est difficile de prévoir l'avenir, mais on peut apprendre du passé. Ainsi, on sait qu'une variation de température de moins de 1 degré a de grands effets. On l'expérimente actuellement avec +0.8° déjà produits par nos émissions. Pour moins que cela, l'hémisphère nord a vécu le cortège de famine du Petit âge glaciaire que peintures de Breughel nous font partager la froidure. On connaît les kilomètres de glace que nous ont apportés quelques degrés de moins il y a 20'000 ans et le désert saharien dans lequel quelques degrés de plus ont transformé l'Europe à différentes occasions. Ce qui s'amorce actuellement est plus violent que tout cela. On nous dit qu'il faut remonter de 70 millions d'années, quand un météore a causé la disparition des dinosaures et de la majorité des espèces vivantes pour retrouver un tel bouleversement.

La conférence de Paris COP21 a pris la mesure de la situation. Elle a conclu que, pour sauver notre civilisation, il fallait limiter l'élévation globale de température à deux degrés, si possible 1,5°C. On a défini ce qu'il fallait faire. La plupart des pays ont signé le protocole. La Suisse aussi, bien sûr. Mais elle ne s'y tient pas. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Bien sûr il y a plein d'incertitudes. Faire avec est la raison d'être de la politique mais les données de bases sont solides. Pour tenir les fameux 1,5 ou 2°C, il y a une dose maximum de CO2 que l'on peut déverser dans notre atmosphère : 3000 Gt en tout ! On a déjà relâché près des ¼ de la dose permise. Nous avons encore un crédit de 600 – 900 Gt– pour l'ensemble du monde.

La conclusion est simple. Il faut « décarboner » et il faut le faire vite. Actuellement, le monde rejette environ 40Gt de CO2 par année. En commençant la décroissance maintenant, on ne pourra tenir les 2° que si l'on a cessé de brûler les énergies fossiles avant 2050, avant 2040 si on veut tenir 1.5° ; c'est dans 20 ans ; j'ai peu de chance d'être là, mais la plupart d'entre vous y seront, en tous cas vos enfants et petits-enfants. Pour eux, fini les moteurs à essence, finis la voiture telle qu'on la connaît, oubliez l'autoroute de contournement, fini le gaz naturel (on pense au projet de l'aménagement de la rue du Dr Yersin tout à l'heure), fini le chauffage à mazout. Eh oui, c'est bien de cela qu'il s'agit. Maintenant.

C'est la prochaine révolution technologique, celle de la « décarbonation » et de la durabilité à faire en 20 ans. Oui, 20 ans !

C'est possible. J'aime une photo que présente Thomas Stocker (il est en quelque sorte notre Monsieur Climat) dans un récent article. La première image, 1900, une rue de New York encombrée de calèches à cheval. 1913, zéro calèche, mais un encombrement d'automobiles. 13 ans pour la révolution.

Regardez nos rues de Morges aujourd'hui. 2030 et quelques, imaginez, plus de voitures individuelles, de petits véhicules électriques autoconduits que chacun appelle de son iPhone.

Eh oui, la révolution technologique de la « décarbonation » et de la durabilité est faisable. En fait, elle serait facile si on s'y met... et ne pensez pas que ce serait le retour à l'âge des cavernes.

Cette révolution inévitable, va a-t-on laisser Singapour et les Chinois la mettre en place et nous, suivre, quand le climat nous prendra à la gorge. Nous pouvons faire mieux. La Suisse a les moyens techniques, industriels et intellectuels d'être leader dans cette transformation. Morges la Coquette peut être exemplaire. C'est tout notre avantage. »

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes (**vœu**) :

« Jacques l'a si bien dit : il y a urgence climatique... et qui dit urgence, dit mobilisation générale. Nous sommes tous concernés par cette menace et nous avons tous notre rôle à jouer pour la contrer, pour inventer un monde sans émission de gaz à effet de serre. Dans ce genre de combat, je crois fermement aux actions participatives, aux participations actives. L'adage « ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières » doit résonner dans nos têtes à tous. La transition énergétique n'est pas uniquement l'affaire de scientifiques, de décideurs, de « gens qui s'y connaissent », mais de tout le monde.

Chacun de nous a son mot à dire, a sa place dans le tournant énergétique. Essayer de limiter au max les emballages en plastique, s'organiser pour ne pas finir la séance de shopping avec 5 sacs plastiques offerts dans les magasins, prendre le plus souvent possible les transports en commun, ou même le vélo si l'on peut, privilégier l'eau du robinet, prendre l'habitude de regarder d'où viennent les aliments que l'on consomme, ou comment ils sont fabriqués...

Il est urgent maintenant que tout le monde acquiert ces réflexes, et que ceux-ci soient transmis à nos enfants de façon à ce que ces réflexes ne deviennent plus qu'une évidence pour eux. Nos enfants, à qui nous allons déjà transmettre une Terre suffisamment abîmée, et qui auront déjà bien du travail pour arriver à sauver cette Terre. Alors arrêtons de charger la mule, et tâchons de les mettre au moins sur la bonne pente du bon tremplin.

Les villes, de par leur position centrale face aux besoins de la population, ont un grand rôle à jouer comme acteurs de la transition énergétique et comme soutien à leurs habitants dans leurs efforts quotidiens de lutte contre le réchauffement climatique. Les exemples de par le monde ne manquent pas, qui montrent des villes changeant leur système de gestion des déchets, testant directement des idées de toutes natures visant à encourager leurs habitants à adopter des gestes plus écolos, développant/transformant des infrastructures routières pour les adapter aux moyens de transports durables, etc.

Lors de nos rencontres du groupe Climaction, nous avons eu des échanges avec le délégué à l'environnement qui est venu nous expliquer les démarches en cours de la commune pour actionner ce virage énergétique. Nous nous sommes ensuite posés la question sur comment rameuter tout le monde autour de cette urgence climatique qui nous menace tous. Nous est venue alors l'idée du vœu que je vous présente ce soir, vœu partagé par les membres de Climaction.

Ce soir, j'émet donc le vœu que le virage énergétique que notre commune doit amorcer au plus vite soit constamment mis à l'ordre du jour de chaque séance du conseil communal, par le biais d'une communication de la part de la

Municipalité, communication appelée « Transition Energétique de la Ville de Morges ».

La première communication, lors de notre prochain conseil, serait la présentation du processus amorcé par la ville pour se doter d'un plan d'actions à la hauteur du défi. Ceci afin que chaque membre du conseil puisse bien réaliser l'ampleur de la tâche, s'en imprégner, et réfléchir sur la manière dont il veut apporter sa propre contribution. Lors des séances du Conseil suivantes, le point « Transition Energétique » serait une communication concernant l'état d'avancement de ce plan d'actions et une mesure « en temps réel » du virage énergétique accompli par notre commune jusque-là.

Le fait de mettre systématiquement à l'ordre du jour de notre conseil un point « Transition Energétique » sera notre façon à nous de garder toujours en tête cette urgence climatique, de façon à ne pas remettre à plus tard ce que l'on peut décider maintenant. N'attendons pas que les autres fassent l'effort, que l'on nous dise comment faire, mais osons, essayons, et surtout donnons l'exemple à toute la population morgienne, dont nous sommes les représentants. Que l'on soit de gauche ou de droite, nous nous devons d'y aller tous, notre Terre ne peut plus attendre et nos actions seront d'autant plus rapides et efficaces qu'il y aura de monde dans la barque pour ramer. »

M. Frédéric VALLOTTON attire l'attention de la Municipalité sur la problématique du bon usage de l'espace public en Ville de Morges. Le 17 août dernier, entre 21h30 et 22h30, il a assisté à un gymkhana à vélo autour d'une platebande. Les cyclistes utilisaient des vélos *Publibike* pour effectuer toutes sortes de prouesses sportives autour d'une platebande, aussi dangereuses pour eux-mêmes que pour les autres usagers des quais. Ces jeunes n'étaient pas à proprement parlé menaçants, mais leur nombre et leur attitude a fait peur aux gens, qui ont fui. Ce genre de comportements entraîne certainement un manque à gagner pour les commerçants des quais. Le groupe UDC ne demande pas un éclairage renforcé ou que des interdictions de réunions soient prononcées, il demande la mise en place d'une politique efficace de prévention, de médiation en vue d'une amélioration du *vivre ensemble*. Afin que les quais soient respectés pour ce qu'ils sont, le groupe demande un renforcement du nombre de passage de la Police, à pieds ou à vélo, et la présence de médiateurs nocturnes, comme cela se pratique à Yverdon.

Il étend sa réflexion aux terrains de football du Parc des Sports. Ces terrains sont souillés par des crottes de chien, des trous creusés par ces mêmes canidés, des bâtons lancés également à leur attention ou par des bouteilles et autres déchets oubliés. Il suggère de rappeler par un ou plusieurs panneaux qu'il s'agit de terrains de sports et pas de prairies, et de mentionner de façon claire ce qui n'est pas acceptable sur une telle surface. Les règles élémentaires pourraient être rappelées sur ces panneaux visant à la prévention du *littering*.

En dernier point, il rappelle la demande récurrente du Football Club Forward d'obtenir un gazon synthétique, permettant de s'entraîner de manière plus agréables lors des pluies automnales et de prolonger ainsi la saison sportive.

M. Bertrand GILLIARD débute par une réflexion relative à l'information donnée par la Municipalité quant au recyclage de l'orgue du Temple. Il se réjouit qu'il ne soit pas jeté, mais se demande pourquoi cet instrument est utilisable à l'autre bout de l'Europe mais pas réparable chez nous ? Cela le laisse perplexe mais il précise qu'il ne se souvient pas de tous les éléments du préavis soumis à l'époque.

Ceci dit, il pose la question suivante à la Municipalité. Parmi les avis officiels paru dans la presse ce printemps, on trouve concernant le cimetière l'avis de désaffectation des tombes datant de la période entre 1989 et 1993. Or à sa connaissance il reste encore beaucoup d'espaces vides au cimetière, légalement réutilisables rapidement, selon ses sources. Il ne faut pas oublier, que même si ce n'est pas la règle, il n'est pas rare que des proches survivent plus de 25 ans à un parent ou une personne chère. Ce problème lui a été signalé par des personnes concernées à des titres divers, déjà avant la publication de cet avis de désaffectation, puis à nouveau depuis. **Est-il nécessaire ou opportun de désaffecter ces tombes à titre préventif ?** Il remercie la Municipalité de bien vouloir étudier la question et le cas échéant et si possible, de surseoir à la désaffectation.

Il précise, que M. Steven Kubler avait déjà soulevé ce problème en 2013 et ce dernier lui a transmis un texte provenant du règlement du cimetière, qui dit : « *La désaffectation des différentes sections fait l'objet d'un calendrier établi par la Municipalité, la durée minimale d'une tombe normale étant en principe de 35 ans, et d'une tombe cinéraire de 25 ans, non renouvelables. Ces durées peuvent être adaptées par la Municipalité dans le calendrier des désaffectations en fonction des besoins de places, pour de nouvelles inhumations* ».

M. Gilliard s'étonne donc que tout à coup il soit nécessaire de désaffecter ces tombes alors qu'a priori ce n'est pas une obligation absolue.

M. Richard BOUVIER a appris par la presse, la fermeture pour la fin du mois de septembre, de l'Office des Impôts du District de Morges. Il n'est pas surpris par cette fermeture mais par la manière dont cette information lui est parvenue. Les choses se sont faites « en douce » cet été, alors qu'il s'agit d'une administration importante qui recevaient environ 4000 personnes par année. La Municipalité peut-elle en dire plus sur ce départ ? A-t-elle été consultée ou avisée ? Ce départ respecte-t-il les lois et usages en cours ? Est-ce normal qu'un citoyen de Morges doive se rendre à Nyon pour s'expliquer sur sa déclaration d'impôts ? A-t-elle essayé d'empêcher ce départ ?

Mme la Municipale Mélanie WYSS répond que la Municipalité a reçu un courrier de l'administration cantonale, au mois de juillet, qui l'informait de sa décision de fermer

cet office dès le 1^{er} octobre. La Municipalité a réagi en écrivant un courrier à l'administration cantonale pour déplorer cette décision.

M. le Président Pascal GEMPERLI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22 h 37 et la séance est close.

Le Président

La secrétaire

Pascal Gemperli

Tatyana Laffely Jaquet

Annexes :

- Motion Baptiste Müller et consorts « Etudier l'installation de la Maison du tourisme à l'Hôtel-de-Ville ».
- Motion du groupe PSIG « Propreté urbaine, donnons-nous les moyens de nos ambitions ».
- Projet de décision sur le projet Parc aquatique, proposé par Philippe Laurent et consorts.

Etudier l'installation de la Maison du tourisme à l'Hôtel de Ville

Motion Baptiste Müller et consorts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En novembre 2017, notre Conseil renvoyait à la Municipalité le projet de rénovation du bâtiment des anciennes douanes, actuelle maison du tourisme. Dans ce contexte, il m'apparaît comme intéressant de mener une réflexion quant à la localisation de la maison du tourisme au sein de la Ville. En particulier, le hall actuel de l'Hôtel de Ville ainsi que l'Espace 81, m'apparaissent comme présentant un potentiel intéressant, et ceci à de multiples égards :

- Le spacieux espace du hall est actuellement clairement sous exploité et le nombre de visite est très réduit. Y installer la maison du tourisme mettrait davantage en valeur ce lieu.
- La localisation en plein centre-ville est idéale, à proximité de toutes les attractions, du lac, en face du débarcadère et dans le bâtiment même où une stèle commémorative du mariage d'Audrey Hepburn et Andrea Dotti a été installée.
- La place de l'Hôtel de Ville pourrait se prêter aux animations de la maison du tourisme, à l'établissement d'une petite terrasse, ou encore à des installations provisoires d'information.
- L'espace 81, ainsi que le cellier disposant d'une cuisine, sont des infrastructures particulièrement intéressante pour le développement des activités d'accueil, voir administratives, de l'office du tourisme.
- La présence de l'office du tourisme au sein du lieu permettrait un certain élargissement des horaires d'ouverture bienvenu, s'agissant de tâches déléguables tel que par exemple la vente des cartes journalières CFF.
- Ce déménagement permettrait la libération des locaux actuels de la maison du tourisme, qui n'aurait pas de difficulté à trouver locataire, s'agissant d'un lieu bien situé et plusieurs entreprises étant déjà installées dans le bâtiment. Les économies financières pour la commune et pour Morges Région Tourisme (qui par ailleurs est en partie financé par la Ville) se révéleraient donc intéressantes.

En conclusion, la présente motion demande à la Municipalité :

- D'étudier sérieusement la possibilité d'installer la Maison du tourisme au sein de l'Hôtel de Ville, en collaboration avec Morges Région Tourisme.
- Si l'intérêt de ~~de~~ cette mesure est démontré, de présenter un préavis en ce sens au Conseil communal.
- Subsidiairement, de présenter en détail au Conseil communal les raisons motivant le choix de ne pas installer la Maison du tourisme au sein de l'Hôtel de Ville.

Morges, le 05.09.2018
Baptiste Müller

PROPRETE URBAINE : DONNONS-NOUS LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

L'introduction récente d'amendes d'ordre en matière de propreté urbaine permettra sans doute de limiter quelque peu les pratiques de littering dans l'espace public. En revanche, ce levier ne constitue pas à lui seul une politique publique complète permettant de résoudre ce problème. Un ensemble de mesures politiques protéiforme se révélera bien plus efficace pour rendre à nos rues la propreté qui leur est due et pour améliorer la récupération des déchets urbains.

Par exemple, l'implantation de poubelles permettant un tri sélectif des déchets dans les gares CFF a suscité des réactions très positives parmi la population. Ces équipements permettent avant tout de rendre la problématique du recyclage plus visible dans l'espace public et d'habituer les citoyen·ne·s au tri sélectif des déchets. Les CFF ont ainsi pris des mesures audacieuses pour améliorer les taux de récupération à long terme et en ont tiré un bilan très positif¹. Désormais, l'extension du tri sélectif aux déchets des poubelles publiques semble en effet incontournable pour atteindre des objectifs ambitieux en matière de durabilité.

Cette transposition du tri aux espaces publics n'est pas aussi évidente qu'elle y paraît. L'implantation d'une infrastructure adéquate dans un secteur isolé (comme la gare) ne suffit pas, d'elle-même, à obtenir une efficacité optimale. Cette infrastructure doit être étendue à toute la ville et doit surtout se graver dans les habitudes. Les collectivités publiques jouent un rôle important dans le processus de sensibilisation au tri, ce qui a déjà conduit à une nette amélioration des taux de récupération ces dernières années. En tant que motionnaires, nous prôtons une ville moderne, qui tende vers un idéal d'économie circulaire. La réalisation de ce projet nécessitera encore du temps, mais sa concrétisation passe inéluctablement par la mise en place des infrastructures appropriées. De manière générale, le nombre de poubelles publiques en Ville de Morges doit également être repensé à la hausse.

Une ville plus propre, avec moins de déchets dans ses rues, suggère également une importante réduction de la quantité de déchets. Les Suisses comptent en effet parmi les plus gros producteurs au monde, avec plus de 700 kg par année et par habitant·e. Une politique efficiente en matière de propreté urbaine passe donc inévitablement et d'abord par une diminution de la quantité de déchets. L'Union européenne a annoncé le 28 mai l'interdiction formelle des 10 produits

¹ *Les voyageurs ont bien trié leurs déchets*, 24heures, 20.10.2015

plastiques à usage unique les plus utilisés sur son territoire². De son côté, la ville de Neuchâtel, en collaboration avec GastroNeuchâtel, a récemment soulevé dans les médias nationaux la problématique des produits plastiques à usage unique³. Un partenariat avec les commerçants à ce sujet pourrait être mis en place.

En conclusion, nous sommes convaincu-e-s que la Commune a un rôle plus important à jouer dans la lutte contre le gaspillage des ressources et dans le maintien de la salubrité de ses espaces publics. Notre ville est capable de prendre des mesures courageuses et décidées pour s'affirmer plus hardiment sur le chemin de la durabilité et améliorer la propreté urbaine. Par conséquent, nous demandons à la Municipalité :

1. De développer un réseau suffisant de poubelles publiques permettant le tri sélectif des déchets, notamment au centre-ville, dans les zones à haute densité de commerces ainsi qu'aux abords des lieux de loisirs, de promenade et de formation. D'intégrer également à ce réseau des dispositifs permettant de récupérer les cendres et les mégots.
2. De mener une campagne de sensibilisation sur les thèmes du tri sélectif et du recyclage.
3. De prendre contact avec les associations de commerçants et de restaurateurs dans le but de conclure un accord viable visant à limiter la distribution de produits plastiques à usage unique (pailles, barquettes, etc.) et de sacs en plastique.

Pour le groupe PSIG



² *Bruxelles veut bannir les plastiques jetables*, Le Monde, 29.05.2018

³ *Neuchâtel veut interdire les pailles en plastique*, Tribune de Genève, 18.05.2018

Projet de décision relatif au centre aquatique et au parking du Parc des Sports

(Art. 31c LC et 66c du Règlement communal)

Le préavis présenté au Conseil en 2013 lançait le processus de réalisation d'un centre aquatique au Parc des Sports et évoquait la conclusion d'un partenariat financier à l'été 2015, avec un début d'exploitation en janvier 2018. Il faut bien admettre aujourd'hui que ces délais ont explosé et ce n'est pas l'amendement du Conseil communal de juin 2017 – proposant l'augmentation du nombre de places de parcs prévue au Parc des Sports - qui en est la cause.

Au vu de ces retards - sans doute symptomatiques d'un projet mal ficelé dès le départ - des blocages enregistrés avec le Canton sur les questions de PPA du Parc des Sports et l'évolution de l'offre en termes de bassin de natation dans les communes qui nous entourent, il paraît urgent de recentrer le sujet sur ses origines et avec une vision à long terme.

La demande initiale en 2005 portait sur la réalisation d'une piscine couverte soit à l'état de neuf, soit par couverture de la piscine ouverte existante. Ce projet pouvait être financé en grande partie par la commune de Morges, ce qui facilitait notablement la gestion et l'avancement des travaux. Des extravagances (je ne vois pas d'autre mot) ont conduit finalement à imaginer dès 2008 et sous l'impulsion conjointe de l'ARCAM un projet quasi pharaonique à près de 50 millions, nécessitant un partenariat public-privé ainsi que le soutien financier des communes du district. Le tout fut accepté par notre Conseil en date du 4 septembre 2013, avec comme seule restriction la participation minimale de 70% des communes concernées.

A cet effet, voici la liste des crédits alloués à ce projet (que je n'hésite pas à qualifier d'Arlésienne ou tonneau des Danaïdes, si l'on préfère) :

- 25'000 francs au titre de l'étude pour couvrir le bassin olympique existant, en avril 2006
- 50'000 francs au titre de l'étude préliminaire pour une piscine couverte, en avril 2008

- 675'000 francs comme participation au capital et aux frais de constitution et de fonctionnement de la SA dédiée à ce projet

Ceci sans compter les frais complémentaires d'étude et d'adjudication qui passent désormais par la SA et dont le montant devra être évalué avec la rigueur nécessaire pour une vision globale des frais engendrés de la part du Conseil communal.

Entretemps, tous les projets plus tardifs des communes avoisinantes (Aubonne, St-Prex, Cossonay, Malley) ont abouti pour un investissement de plus ou moins 10 millions par projet ! Ces projets rendent d'ailleurs caduque l'étude de marché qui avait été faite en 2011-2012¹. Combien d'habitants de Saint-Prex, Cossonay ou Prilly viendront se baigner à Morges alors qu'ils auront une piscine couverte chez eux ; dans tous les cas, pas autant qu'espérés autrefois, ce qui pose la problématique de la couverture des futurs coûts d'exploitation !

Nous plaidons donc pour un centre aquatique, revu à la baisse pour l'usage d'une population locale, donc moins générateur de trafic, moins demandeur en parking, moins cher, avec un impact moindre sur le Parc des sports et ainsi une préservation du site et finalement - réalisable rapidement. Nous plaidons également pour un parking à dimensions raisonnables et adaptées pour tenir compte de l'évolution de la société et des moyens techniques à très long terme. A ce titre, l'inventaire de l'offre parking demandé par le PLR nous paraît un préalable essentiel.

Nous demandons donc instamment à nos collègues du Conseil communal de faire amende honorable et d'avoir le courage de stopper le processus en cours avec les investisseurs privés et l'adjudication du projet de centre aquatique, ainsi que de reconsidérer toute extension des projets de parkings existants au vu de ce redimensionnement. A cet effet, nous prions la Municipalité de revenir aux bases de la demande initiale de la population morgienne, à savoir une piscine couverte pour un investissement comparable aux communes voisines.

Pour ce faire, nous suggérons la démarche suivante :

- Redimensionnement du projet de centre aquatique tel qu'envisagé et remplacement de celui-ci par un projet de piscine couverte réalisable rapidement, le cas échéant conjointement avec certaines communes environnantes, mais sans partenaires financiers

¹ https://www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/PPP/PPP_Presentation_VJaques.pdf

- Suite au préavis négatif du Canton, arrêt du processus en cours plaidant pour 200 places de parking supplémentaires. Vu le redimensionnement, les 640 places seraient suffisantes. De plus, l'établissement d'un nouveau préavis et d'une nouvelle mise à l'enquête est chronophage, alors que notre administration croule déjà sous le travail : il y a mieux à faire !

Il y a bien sûr une autre approche : elle consiste à laisser aller les choses, à laisser la situation s'enliser pour finalement constater en 2025 (soit 20 ans après la demande initiale) que Morges n'a toujours pas de piscine couverte. Politiquement, certains pourront probablement en tirer des avantages en tirant à boulets rouges sur les autorités en place... mais ce n'est pas ma conception de la politique.

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morges:

- Vu les arguments développés ci-dessus
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

1. De prier la Municipalité de faire le nécessaire auprès du Centre Aquatique Région Morges SA afin de surseoir aux procédures de sélection et d'adjudication en cours avec les partenaires financiers privés
2. De concevoir un nouveau projet de piscine couverte réalisable rapidement, le cas échéant conjointement avec certaines communes environnantes, mais sans partenaires financiers
3. De mettre fin à la procédure en cours avec le Canton concernant 200 places de parking supplémentaires et d'activer la demande d'inventaire demandée

Ph. Laurent et consorts /05.09.2018

Ci-dessous extraits des rapports de commission en référence :

<https://www.morges.ch/media/document/0/5303-21.04.2008> -

Credit etude piscine 2avr.pdf

<https://www.morges.ch/media/document/0/5243-22.04.2006> -

Etude couverture piscine 5avr.pdf

Extrait de l'article de la Loi sur les Communes :

Art. 31 21 1 Chaque membre du conseil général ou communal peut exercer son droit d'initiative :

en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport; en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du conseil général ou communal; **en proposant lui-même un projet de règlement ou un projet de décision du conseil.**

Liste des signataires :

Philippe LAURENT

Eric DECOSTERD

Catherine HODEL

Charles DIZERENS

David GUARNA

Christian HUGONNET

Alice DE BENOIT

Brian CHASSOT

Jean-Claude Goy

Goy zu

Jean-Luca TORISETTI

Bertrand GILLIARDI

Frédéric Vallotton

Dina Claudine

Jacqueline Vallotton

Dina